

14/01/2021

Réduire l'impact écologique du cadre bâti

Valérie Flicoteaux, vice-présidente du Conseil national

En 2021, la transition écologique sera une nouvelle fois au cœur du programme d'actions du Conseil national. Avec comme pierre angulaire les propositions de la profession pour un cadre bâti adapté aux besoins de nos concitoyens et plus respectueux des ressources des générations futures.

RE 2020

2021 verra avec la RE 2020 l'arrivée d'une nouvelle réglementation. Celle-ci porte sur la **performance énergétique du bâtiment**, bien sûr, mais aussi et surtout sur le calcul de son empreinte carbone par l'introduction **du calcul de d'ACV** (Analyse de Cycle de Vie) des bâtiments. Elle introduit enfin la prise en compte **du confort d'été**. En ce sens, l'ensemble de ces mesures constitue une première mondiale.

Les derniers arbitrages sur la remise des attestations et les procédures de contrôle auront lieu au premier trimestre 2021 pour une entrée en vigueur prévue à l'été.

Avant toute chose, nous souhaitons ici apporter notre soutien au Gouvernement pour ce texte dont nous saluons l'ambition.

Pour autant, tout n'est pas encore figé sur la RE 2020. Nous espérons que nos inquiétudes exprimées sur la prime à l'électricité nucléaire au détriment du chauffage au gaz seront prises en compte. Nous serons également vigilants sur notre demande de mise en œuvre d'une méthodologie simplifiée pour le calcul de l'ACV des petits projets.

Quelles en sont les nouveautés et les impacts pour la profession ?

- **Un BBIO renforcé, -30%** par rapport à la RT 2012 nécessitant un travail plus abouti sur la performance de l'enveloppe ;
- **Prise en compte du confort d'été**, un sujet crucial avec la multiplication des périodes caniculaires. Pour pénaliser la climatisation active, la nouvelle réglementation valorise la conception bioclimatique et des solutions de rafraîchissement passives : nombre de logements traversant par opération, hauteur sous plafond permettant la pose de brasseurs d'air, d'occultations adaptées aux façades, recours au végétal. Autant de sujets sur lesquels les architectes sont attendus.
- **Un calcul de l'ACV** qui valorise le stockage du carbone biogénique des matériaux : utilisation de la méthode de calcul dite "dynamique".
- **Une prime aux matériaux "bas carbone" (biosourcés, géosourcés ou réemployés)**, qui seront mieux pris en compte dans le calcul de l'ACV. Là encore, les concepteurs sont au premier rang pour aider la filière à s'approprier ces nouveaux matériaux encore trop peu employés.
- **Un Label Bâtiment Durable** demandé par le gouvernement pour les maîtres d'ouvrage qui souhaitent aller au-delà de la réglementation. Les architectes seront donc invités à faire des propositions ambitieuses et innovantes pour mener leurs projets au niveau d'ambition attendu au regard des défis climatiques.

La RE 2020 entrera en vigueur dans un contexte de crise sanitaire inédite dont les conséquences économiques pour les acteurs du bâtiment et les agences d'architecture vont peser tout au long de l'année 2021.

Conscients du défi que représente la nouvelle RE 2020, nous y voyons une belle opportunité pour les architectes de se positionner comme des acteurs centraux et incontournables de l'acte de bâtir. C'est une occasion forte de montrer notre capacité d'anticipation et d'innovation, pour montrer la voie à toute une filière qui doit se restructurer.

Nous avons confiance dans la capacité d'adaptation des architectes pour accompagner et rassurer leur maître d'ouvrage, vers une nouvelle façon de faire des bâtiments.

La tentation d'une RE 2020 moins ambitieuse ou d'un report de son entrée en vigueur au motif de la crise sanitaire n'est pas souhaitable.

Les architectes savent que la course contre la montre pour le climat est engagée et qu'il n'y a pas une minute à perdre pour s'y investir. Rappelons que parmi les 11 années les plus chaudes recensées depuis 1900, 11 appartiennent au 21^e siècle. Plus inquiétant, 6 figurent parmi les 6 dernières années ! Et 2020 est l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Collectivement, les acteurs du bâtiment vont devoir abandonner des solutions constructives émettrices de carbone pour s'orienter vers des solutions moins « impactantes ». Les architectes devront être force de proposition pour que l'empreinte carbone des bâtiments se réduise.

La profession dispose d'outils pour relever ce nouveau défi :

Une offre de formation continue, abondante et renouvelée pour s'approprier ces nouveaux enjeux. Ou encore, des outils numériques d'aide à la conception environnementale accessibles comme **le logiciel OSCAR** dont le module "confort d'été" vient d'être intégré.

Le Conseil national, très investi sur le champ de la transition écologique met tout en œuvre, au quotidien pour accompagner au mieux la profession.

Rénovation énergétique

Elargir le dispositif d'aides publiques à la rénovation aux prestations de maîtrise d'œuvre

Comme le rappelle le Haut Conseil pour le Climat (HCC), les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ne pourront pas être atteints sans une augmentation significative du nombre de rénovations globales.

La rénovation est donc au cœur de l'action en faveur du climat. Avec un taux de renouvellement du parc existant de seulement 1% par an, c'est bien sur ce parc que se situe le véritable gisement de réduction de gaz à effet de serre du secteur. Et ce, quel que soit le type de bâtiment : logement individuel et collectif, tertiaire, équipements publics.

L'intervention sur l'existant requiert un diagnostic architectural et technique qui va bien au-delà du seul enjeu énergétique. Elle nécessite **un prescripteur indépendant** à même de garantir l'efficacité des travaux. Par ailleurs, les études montrent que l'élément déclencheur des travaux pour les ménages **est toujours une question d'usage**. Les architectes sont donc des acteurs clés de la massification de la rénovation environnementale pour accompagner leurs maîtres d'ouvrages vers des projets les plus vertueux possibles.

C'est pourquoi, le Conseil national appelle de ses vœux **l'élargissement du dispositif d'aides** aux particuliers "MaPrimeRénov", **aux prestations de maîtrise d'œuvre**.

Le dispositif permet aujourd'hui la prise en charge des travaux. Il intègre peu à peu des prestations d'accompagnement, notamment **l'audit énergétique**, que les architectes sont habilités à réaliser sous certaines conditions. Mais c'est encore trop limité pour être efficace et

nous souhaitons faire **entrer les prestations de maîtrise d'œuvre dans « MaPrimeRénov' »**. Cela permettrait :

- aux particuliers d'avoir des rénovations de meilleure qualité avec une conception et un suivi du projet par un professionnel compétent, formé, assuré, garant de l'intérêt de son client ;
- de réduire les risques de pathologies du bâtiment en lien avec une rénovation mal réalisée grâce au pilotage du chantier par un professionnel ayant une compréhension globale du bâtiment ;
- de lutter plus efficacement contre les éco-délinquants qui minent le marché de la rénovation énergétique et sapent la confiance des particuliers ;
- de participer enfin à l'objectif d'encourager les projets de rénovation globale.

Les informations sur « MaPrimeRénov' » sont disponibles sur les sites publics. Il est à noter que le dispositif est aujourd'hui ouvert à tous les ménages, peu importe leur niveau de revenu.

Encourager les architectes à s'enregistrer sur le site faire.fr

Le Conseil National travaille également à élargir le nombre d'architectes recensés sur le site **faire.fr** et le promouvoir auprès de la profession.

Ce site, géré par l'ADEME et porté par l'Etat est la pierre angulaire de l'action publique en faveur de la massification de la rénovation des bâtiments. C'est le portail d'accès à l'information pour les particuliers, les copropriétés et les collectivités territoriales. C'est aussi un outil privilégié des plateformes publiques de la rénovation et des "Conseillers Faire", en charge d'accompagner les maîtres d'ouvrages sur les territoires.

3 200 architectes sont aujourd'hui inscrits sur le site, dont 371 en capacité de conduire des audits énergétiques de maison individuelle éligibles à « MaPrimeRénov' ».

Le site a notamment pour vocation de recenser et de géo-localiser les intervenants (architectes, ingénieurs, entreprises) sur le territoire pour permettre aux demandeurs particuliers ou "Conseillers Faire" de trouver un prestataire pour accompagner les projets de rénovation.

Un décret permettra rapidement d'élargir la prise charge de l'audit énergétique réalisés par agences d'architecture (aujourd'hui, seuls les libéraux peuvent faire bénéficier leur client des aides). Il permettra également aux architectes de réaliser des audits énergétiques éligibles à la « MaPrimeRénov' » pour **les copropriétés**.

Dans les dernières semaines de 2020, nous avons aussi proposé à l'ADEME et au Plan Bâtiment Durable une série de mesures pour rendre plus lisible le site faire.fr. Nous espérons qu'elles seront rapidement mises en œuvre en 2021.

Enrichir la « Mallette rénovation » du Conseil national

Le Conseil national travaillera cette année à l'amélioration des outils à disposition des architectes. La « Mallette rénovation » disponible sur le site www.architectes.org sera enrichie avec la mise en ligne d'un nouveau contrat dit « Offre globale ».

Ce contrat adapté à la conduite d'un "petit projet" (particulier, petit tertiaire) associe une offre de prestations de maîtrise d'œuvre et de travaux. Ce document, mis au point en étroite collaboration avec la CAPEB et la MAF, sera mis en ligne dans quelques semaines.

Nous travaillons également à mettre au point des outils pour accompagner la profession à la réalisation des audits énergétiques réglementaires.

Travailler en partenariat avec les régions

Au travers du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique), l'Etat choisit de régionaliser l'action publique de la rénovation.

Les Conseils Régionaux de l'Ordre sont donc en première ligne pour tisser des alliances et intégrer les réseaux des acteurs de la rénovation.

Le Conseil national proposera aux Conseils Régionaux qui le souhaitent, des échanges privilégiés sur ces sujets.

Nous travaillons par exemple avec l'ADEME pour initier des rencontres, sous l'égide des Conseils régionaux, entre les architectes et les Conseillers « Faire » d'un même territoire. Avec cette initiative, nous souhaitons promouvoir l'expertise des architectes auprès des Plateformes territoriales de la rénovation. En retour, nos confrères apprendront à connaître les dispositifs d'aides portés par l'ADEME et l'ANAH dans les territoires.

Et après ...

Vous l'aurez compris, nos actions autour de la transition écologique sont nombreuses et s'attachent à accompagner les architectes au quotidien.

Même si cela est fondamental, nous ne nous limitons pas à suivre et accompagner l'action publique, nous souhaitons également être force de propositions et apporter de nouveaux outils à la profession. Plusieurs travaux sont en cours :

- **OSCAR** a récemment intégré un module "confort d'été". Nous serons attentifs à le faire évoluer dans le sens de la future RE 2020
- Nous portons des actions au sein du programme PROFEEL sur la formalisation et la diffusion **de solutions de rénovation Low-Tech** (ventilation bioclimatique, isolation, modularité, protections solaires, positionnement des pièces de vie, réflexions sur les usages, frugalité, robustesse, etc.).
- Pour mieux intégrer les questions d'ACV et accompagner efficacement les "petits projets", nous travaillons également à un outil rendant facilement accessible les performances environnementales d'un matériau ou d'un produit de construction.
- Je termine en évoquant notre projet de boîte à outils **à destination des collectivités locales** pour encourager une approche urbaine de la rénovation.
 - **En favorisant les diagnostics globaux**, à l'échelle du quartier
 - En proposant **aux ménages de financer la rénovation** de leur bien par la densification du tissu pavillonnaire.

Ces outils sont en cours d'élaboration et seront disponibles au printemps. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les Conseils régionaux pour voir comment en faire la promotion sur les territoires.

D'ici là, excellents vœux !